ORLÉANS MÉTROPOLE
Naturellement Val de Loire

Orléans, le mercredi 8 février 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Orléans Métropole et Le Collectif Handicap Visuel mettent gratuitement à disposition des Télécommandes de déclenchement de feux sonores

Depuis le 1er février 2017, Orléans Métropole et Le Collectif Handicap Visuel (CHV) mettent à disposition des habitants déficients visuels du territoire des boitiers de déclenchement des balises sonores.

Favoriser l'accessibilité

- **Sur l'espace public**

Ces télécommandes permettent aux personnes déficientes visuelles d'activer à distance les feux piétons équipés de balises sonores ainsi que les balises de localisation se trouvant dans certains espaces publics (gare d'Orléans et Place du Martroi).

En quelques chiffres :

Sur les **282** carrefours à feux gérés par Orléans Métropole :
- **40% sont totalement équipés** d'annonces sonores,
- **18% partiellement** (seulement certaines traversées piétonnes)

- **Dans les transports**

Les panneaux d'affichage du réseau TAO aux arrêts de tram et principaux arrêts de bus sont également munis d'annonceurs sonores qui retransmettent les informations visuelles de manière vocale. Les personnes déficientes visuelles peuvent ainsi connaitre la durée d'attente ou les informations relatives au réseau.

Le contexte

La loi de juillet 1991 visant à favoriser l'accessibilité des espaces publics aux personnes handicapées, renforcée par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, prévoit que progressivement les feux de signalisation devront comporter des dispositifs permettant aux personnes aveugles ou malvoyantes de s'engager au bon moment sur la traversée piétonne en leur fournissant l'information sur l'état de la figurine piéton. De même toute information visuelle dans les transports doit être associée d'une information sonore. Des télécommandes sont nécessaires aux malvoyants pour actionner ces différents dispositifs.

Orléans Métropole s'évertue à satisfaire les personnes aveugles et malvoyantes en incluant ces dispositifs lors de la création ou la rénovation de carrefours à feux.

Comment se procurer une télécommande

Le Collectif Handicap Visuel remet gratuitement ces boitiers aux personnes déficientes visuelles résidant sur le territoire d'Orléans Métropole.
A partir du 1er février 2017
Par téléphone : 06 86 56 23 05
Par mail : chvlr@outlook.fr
Se munir d'un justificatif de domicile, de la carte d'invalidité ou d'un certificat médical ophtalmologique.

Le Collectif Handicap Visuel a pour objectif :

- ✓ D'établir un lien et d'animer une plateforme d'échanges, entre toutes les personnes physiques ou morales concernées par l'aide aux personnes aveugles ou malvoyantes sur l'ensemble du territoire de la Région Centre-Val-de-Loire.
- ✓ D'informer toute personne désireuse de connaître l'action des associations et des pouvoirs publics dans le domaine de l'aide aux personnes aveugles ou malvoyantes.
- ✓ De collecter et diffuser toute information utile aux personnes aveugles ou malvoyantes dans les domaines de l'aide sociale, de la scolarisation, l'insertion professionnelle, la recherche scientifique en ophtalmologie, la vie culturelle et les loisirs adaptés
- ✓ De promouvoir toute initiative de ses membres, favorisant l'intégration sociale et la vie quotidienne des personnes aveugles ou malvoyantes.

A ce titre, cette association cherche à rassembler l'ensemble des acteurs de la déficience visuelle : associations, établissements sociaux et médico-sociaux.

Contact Presse Orléans Métropole : Marine Musette | marine.musette@orleans-metropole.fr | www.orleans-metropole.fr | Tel. 02 38 79 29 98
Contact Presse Collectif Handicap Visuel : Bruno Gendron | president@aveuglesvaldeloire.org | Tél : 06 77 17 49 01